



# RÉGION ACADÉMIQUE OCCITANIE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Arrêté relatif à la présidence du conseil d'administration  
du CROUS de Toulouse-Occitanie

**La rectrice de la région académique Occitanie,  
Rectrice de l'académie de Montpellier,  
Chancelière des universités**

Vu les articles R. 222-13 et suivants du code de l'éducation ;

Vu les articles L. 822-1 à L. 822-5 et R. 822-9 à R. 822-19 du code de l'éducation ;

Vu le décret du 12 mars 2025 portant nomination de Madame Carole DRUCKER-GODARD en qualité de rectrice de la région académique Occitanie, rectrice de l'académie de Montpellier, chancelière des universités ;

Vu le décret du 4 juin 2025 portant nomination de Madame Véronique DOMINGUEZ-GUILLAUME en qualité de rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la région académique Occitanie ;

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>.** — Délégation de pouvoir est donnée par la rectrice de région académique à Madame Véronique DOMINGUEZ-GUILLAUME, rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la région académique Occitanie, pour présider le conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) de Toulouse-Occitanie.

**Article 2.** — Le secrétaire général de la région académique Occitanie et la directrice générale du CROUS de Toulouse-Occitanie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Occitanie.

Fait à Montpellier, le

19 JUIN 2025

La rectrice de la région académique Occitanie  
Rectrice de l'académie de Montpellier  
Chancelière des universités  
Carole Drucker-Godard